



# Responsabilité Sociétale Climatique des entreprises où en sommes-nous trois ans après la COP21 ?

La COP21 a marqué un tournant historique dans la reconnaissance et l'association des acteurs non étatiques dans la lutte contre le réchauffement climatique. Adossé à l'Accord de Paris sur le climat, le Global Climate Action Agenda (GCAA – auparavant appelé Agenda des solutions ou Marrakech Partnership) compile l'ensemble des efforts des acteurs non étatiques (principalement collectivités territoriales, entreprises, fondations et ONG) pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (atténuation) et s'adapter aux conséquences du réchauffement (adaptation). En décembre dernier, le One Planet Summit, voulu par le Président E. Macron, a souligné de nouveau l'engagement du secteur privé et notamment financier dans la lutte contre le changement climatique. Comme le soulignait le président de la République française à cette occasion, nous sommes en train de perdre la bataille du climat car nous n'agissons pas assez vite dans la bonne direction. C'est maintenant qu'il faut repenser et repositionner son activité à l'aune du changement climatique et s'engager à aller plus loin dans l'atténuation et l'adaptation.

Le jeudi 5 avril, le Comité 21 animait, à l'occasion du salon Pro durable, une table ronde aux côtés de professionnels et spécialistes de l'implication des entreprises dans la lutte contre le changement climatique.





## Synthèse des interventions

### Sarah Schönfeld, Responsable du pôle international du Comité 21, animatrice de la table ronde

Depuis le milieu des années 2000, on constate un vrai changement en matière de prise en compte des enjeux climat de la part des entreprises. Un tournant a commencé à s'amorcer avec l'échec de la COP15 à Copenhague durant laquelle les entreprises ont été montrées du doigt pour la faiblesse de leur engagement climatique. La prise de conscience commence alors à se généraliser. Ce tournant s'achève alors avec la COP21 avec un Accord de Paris qui entérine définitivement et reconnaît le rôle des acteurs non étatiques dans la lutte contre le changement climatique.

Lors du débat organisé par le Comité 21 pour présenter le projet de Pacte Mondial pour l'environnement le 4 avril 2018, Laurent Fabius, ancien Président de la COP21 et artisan de l'Accord de Paris estimait que respecter les objectifs fixés par l'Accord de Paris, c'est-à-dire contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C à la fin de ce siècle passait, entre autres, par l'annulation des projets en cours des centrales de charbon en Asie du Sud-Est. Cela souligne le rôle crucial que joue le secteur privé dans le défi climatique que nous devons tous relever dans les années qui viennent. Par ailleurs, Nicolas Hulot a mis en place, vendredi dernier, un Comité d'accélération de la transition écologique, rassemblant des acteurs économiques et présidents par le Président du groupe Michelin, afin d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre du plan climat. En somme, le secteur privé doit travailler sa responsabilité sociétale climatique et ce pour plusieurs raisons :

- D'abord pour des raisons d'efficacité : sans le concours des entreprises et des acteurs économiques, nous ne relèverons pas le défi climatique et ne respecterons pas les objectifs fixés par l'Accord de Paris
- Ensuite pour des raisons éthiques évidentes : les entreprises bénéficient des externalités positives des sociétés dans lesquelles elles se développent (niveau d'éducation de ses employés, qualité des infrastructures, droit, ...). Il est de leur devoir de s'inscrire comme un acteur d'un système global et de prendre en compte et diminuer leurs externalités négatives sur cette société, notamment leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Enfin pour des raisons économiques qui sont elles aussi évidentes: les entreprises ne feront pas de business et de bénéfices sur une planète morte.

### Cécile Renouard, Directrice du programme de recherche CODEV «Entreprises et Développement» de l'Institut ESSEC Iréné

#### **Selon vos travaux sur l'éthique des entreprises, quelle pourrait être une définition de ce concept de responsabilité sociétale climatique des entreprises ?**

Même si les entreprises prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'intégrer la RSE à leur stratégie, la notion de responsabilité sociétale demeure un sujet assez flou. La question climatique est également une question sociale et sociétale qui doit être conçue comme la base de réflexion de nouveaux modèles économiques.

Dans le livre *L'entreprise au défi du climat*, Cécile Renouard, Frédéric Baule et Xavier Becquey se concentrent sur les possibles leviers et blocages pour la mise en œuvre de la transition environnementale dans les grands groupes. Selon Xavier Becquey, l'important est de se fixer des objectifs. En effet, il y a très peu de chance d'atteindre un objectif qu'on ne vise pas, ce qu'on ne mesure pas n'existe pas et ce ne sont pas les efforts qui compte, ce sont les résultats. Dans le combat climatique, seuls les résultats comptent, pas simplement les engagements.

Chaque année, les entreprises réalisent un bilan de leur émission de gaz à effet de serre (GES). Pour cela, trois différents scopes désignent le périmètre au sein duquel sont étudiées les émissions de GES de l'organisation ou du produit en question. Le scope 1 étant le périmètre le plus restreint, le scope 3 le plus large.

Le scope 1 regroupe les émissions directement liées à la fabrication du produit ; le scope 2 rassemble les émissions liées aux consommations d'énergie nécessaires à sa fabrication ; le scope 3 se rapporte aux émissions qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes de son cycle de vie (approvisionnement, transport, utilisation, etc...). Ce bilan recouvrant les 3 scopes devient absolument essentiel.

Les business modèles des entreprises changent, le secteur financier se mobilise pour le climat, les investisseurs s'intéressent aux questions de risque... Bref, les choses bougent mais il reste que l'enjeu réside dans la transformation culturelle et politique de nos manières d'envisager la question climatique. La prise en compte du climat n'est pas une option dans l'entreprise, mais la responsabilité sociétale climatique doit véritablement être assumée par toutes les entreprises et les acteurs économiques.

---

## Gerald Maradan, Co-fondateur et Directeur Général d'EcoAct

**EcoAct est un cabinet de conseil qui accompagne les entreprises spécifiquement face aux enjeux du climat. Pouvez-vous nous dresser le panorama de ces pratiques et nous dire si la COP21 a véritablement constitué un tournant ? Quelle serait, selon vous, la prochaine étape à franchir pour être au niveau des enjeux climat qui se profilent ?**

Les entreprises ont fait de grands progrès, elles connaissent toutes aujourd'hui le développement durable et réalisent un bilan carbone. La COP21 a marqué un vrai tournant en sensibilisant non seulement les citoyens mais également les entreprises. Depuis, les initiatives ont foisonné, en particulier les démarches de neutralité carbone.

L'Accord de Paris fixe deux grands objectifs : le maintien du réchauffement climatique en dessous des 2°C d'ici la fin du siècle, et la transition vers la neutralité carbone au cours de la deuxième partie du siècle. Pour ce faire, les entreprises doivent réduire leurs émissions au sein de leurs activités, et à l'extérieur de leur périmètre d'action, notamment par le moyen d'un système de compensation carbone. Plusieurs ont déjà entrepris cette démarche. Le Président Macron, la Commission Européenne, l'ONU ont appelé le monde à la neutralité climatique : les choses s'accélèrent et il y a une certaine pression pour devenir neutre.

Eco-Act a réalisé une étude sur la performance énergétique des entreprises du CAC40 pour établir un classement de leur politique climatique, à partir de leur communication sur ce sujet. Cette étude est amenée à être reconduite chaque année afin d'apprécier leur progression. Aujourd'hui, 100% des entreprises du CAC40 considèrent le changement climatique comme un enjeu majeur, 37% calculent leurs émissions jusqu'au scope 3, 33% se sont fixés des objectifs de réduction des émissions, mais peu sont réellement en accord avec les exigences scientifiques, 13% compensent leurs émissions, une dizaine proposent des produits neutres en carbone, et une seule est vraiment neutre sur la totalité de son activité. Bien d'autres entreprises se sont engagées à viser l'objectif de neutralité carbone, comme le Groupe La Poste.

A contrario, les PME enregistrent un gros retard, faute de ressources pour mettre en place une politique RSE climatique. Ce retard se creuse dangereusement compte-tenu de l'accélération réglementaire à laquelle nous assistons aujourd'hui.

La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) a émis des recommandations pour aider les entreprises à prendre en compte le risque climatique dans leur activité en établissant, non seulement des scénarios de prévision d'une augmentation du réchauffement climatique de 2°C, mais également de 3 et 4°C. De plus, elle impose aux entreprises un exercice de *reporting* qui fera l'objet de notation. Cette dernière disposition est très importante puisque les investisseurs y sont très sensibles dans le choix de leur investissement. Aussi, les entreprises seront de plus en plus poussées à intégrer cette révolution dans leur stratégie.

Enfin, depuis 12 ans, on constate une véritable révolution en matière de RSE. Reste encore à convaincre les dirigeants d'entreprises qui sont souvent en décalage par rapport à leurs équipes spécialisées sur le développement durable et manquent encore de formation et sensibilisation.

## Antoine Doussaint, Directeur adjoint RSE du groupe La Poste

**Le groupe La Poste s'est engagé dans un objectif de neutralité carbone depuis plusieurs années. Comment lance-t-on une telle dynamique ? Quels sont les défis à relever ? Et comment vous êtes-vous emparé du principe de responsabilité sociétale climatique ?**

Antoine Toussaint rejoint G rald Maradan en soulignant qu'il est imp ratif de convaincre le COMEX, c'est-  dire qu'il y ait une v ritable volont  politique de s'engager dans une d marche ambitieuse de responsabilit  soci tale climatique.

Le COMEX du groupe a adopt  des axes strat giques RSE forts : depuis 10 ans environ, il mesure ses  missions et depuis 2012, les compense dans l'objectif d'atteindre les 0  missions nettes. Entre 2013 et 2020 La Poste a r alis  une baisse de 20% dans sa trajectoire carbone. Elle dispose de la plus grande flotte de v hicules  lectriques du monde (entre 30 000 et 90 000), livre le courrier et les colis avec de tr s faibles  missions les c urs des m tropolles et l'ensemble des b timents du groupe sont approvisionn s en  lectricit  d'origine renouvelable. Afin de suivre la trajectoire 2020 en termes d'att nuation et construire la trajectoire 2025, La Poste m ne une s rie d'actions de r duction des  missions dans le domaine des transports ( co-conduite), du b timent (nouvelles constructions, travaux de r novation efficacit   nerg tique), de l'exploitation des b timents et de la production d' nergies renouvelables avec 40 centrales photovoltaïques qui produisent de l' lectricit  et la revendent   EDF.

Les pr conisations de la TCFD sont de vrais sujets : les investisseurs et les agences de notation nous scrutent donc la prise en compte de diff rents sc narios de r chauffement devient importante puisqu'il en va de l'adaptabilit  de notre mod le  conomique.

La question de l'adaptation est plus difficile   appr hender. Il s'agit d'adapter les actifs, anticiper les risques et identifier les opportunit s de business de demain. Un effort reste   fournir l -dessus. Si le groupe La Poste, comme un bon nombre d'entreprises, ont d j  d pass  le stage de la r duction et de l'att nuation. Le vrai challenge d sormais est de d montrer   l'agence extra-financi re que des investissements sont r alis s dans le champ de l'adaptation.

## Jonathan Guyot, Responsable d veloppement Solidarit  climatique au GERES

**Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le GERES a lanc  l'initiative Solidarit  Climatique, en quoi elle consiste et pourquoi y adh rer permet aux entreprises d'aller plus loin dans leur responsabilit  climatique ?**

Le GERES intervient dans de nombreux pays aupr s des populations les plus vuln rables au changement climatique. Depuis plus de douze ans, il accompagne les entreprises   travers le programme « CO2 solidaire » de compensation carbone et par le biais de la notion de solidarit  climatique.

Le mouvement Solidarit  Climatique est une initiative r cente du GERES qui vise   aider les organisations de la soci t  civile   approfondir leur engagement climatique, et  a fonctionne ! On d c le une vraie envie d'am lioration de certains business model et certaines entreprises mettent en place des prix internes du carbone. Pourtant, pour aller plus loin, il faut embarquer les citoyens et entamer une d marche qui a du sens pour les collaborateurs.

Le mouvement doit alors aider les collectivit s   valoriser leurs travaux. Encore grand nombre d'entreprises mettent en place des initiatives mais ne parviennent pas   communiquer dessus de peur d' tre point  du doigt pour *greenwashing*. Le GERES les accompagne en incluant le collaborateur dans la d marche afin qu'il prenne conscience des actions qu'il pourrait lui-m me entreprendre au quotidien. Pour cela, au-del  du climat, il s'agit d'aborder des th mes la vie quotidienne : transport, mobilit , nourriture etc... pour montrer l'ampleur des domaines potentiels d'actions.

La responsabilit  soci tale climatique n'est donc plus une affaire d'entreprise mais aussi des collaborateurs, des clients, des citoyens.



**Paris**  
4, rue Drouot  
75009 Paris  
T l : 01 55 34 75 21  
comite21@comite21.org

**R seau Grand Ouest**  
3, Bd de la Loire  
44200 Nantes  
T l : 02 28 20 60 80  
comite21@comite21.org

[www.comite21.org](http://www.comite21.org)

